

## CHAPITRE XV

### LUTTES POUR LA VIE RELIGIEUSE

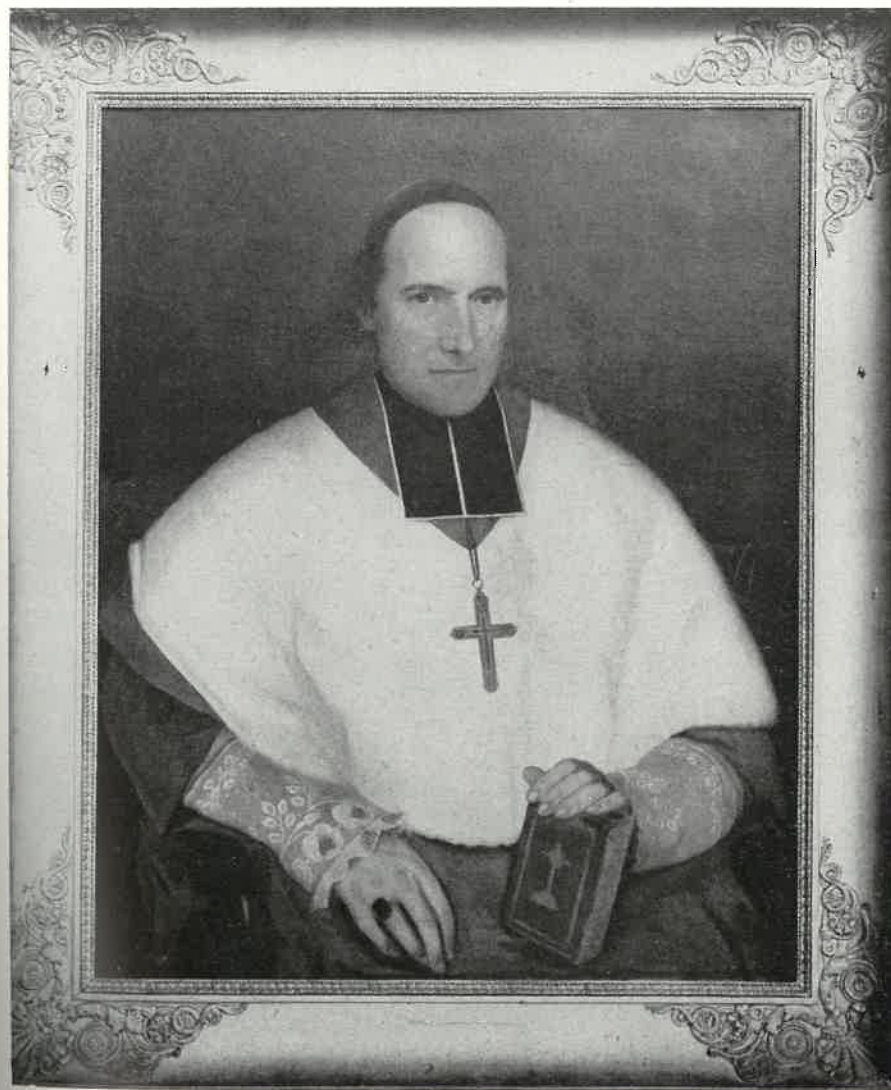
(1840-1841)

I. IDÉAL RELIGIEUX. — ANNONCE DES VŒUX ET DU NOVICIAT POUR LES PRÊTRES AUXILIAIRES. RAPPORT DE M<sup>sr</sup> BOUVIER A GRÉGOIRE XVI. — OPPOSITIONS. — LA PREMIÈRE PROFESSION A SAINTE-CROIX. — « LA SOLITUDE DU SAUVEUR. » — DÉFENSE D'UNE VOCATION AU BON-PASTEUR. — L'ENQUÊTE DE L'ÉVÊQUE DU MANS; LE TÉMOIGNAGE DE M. MOLLEVAUT.

Il est rapporté dans la vie de Guillaume Chaminade, le fondateur des Marianistes, qu'expliquant sa pensée à son plus cher disciple au moment où il allait jeter les fondements de la Société de Marie, il lui disait :

« La vie religieuse est au christianisme ce que le christianisme est à l'humanité. Elle est aussi impérissable dans l'Eglise que l'Eglise est impérissable dans le monde. Sans les religieux, l'Évangile n'aurait nulle part une application complète dans la société humaine. C'est donc en vain qu'on prétend rétablir le christianisme sans des institutions qui permettent à des hommes la pratique des conseils évangéliques <sup>1</sup>. »

Cette vue profonde d'un apôtre qui a marqué un sillon dans la restauration religieuse en France au XIX<sup>e</sup> siècle concorde pleinement avec les idées de M. Moreau. Il veut bâtir sur le même fonds. M. Mollevaut lui avait répété qu'il ne ferait rien de solide s'il ne mettait à la base de la fondation des Prêtres auxiliaires « l'esprit de foi, d'abnégation, d'obéissance et d'humilité surtout <sup>2</sup> ». Le sûr moyen d'y parvenir ne serait-il pas celui des vœux de religion ? Le fait que ces prêtres devaient s'adonner à la prédication et au ministère extérieur n'était pas une objection. Bien au contraire, s'il était vrai, comme l'écrivait encore M. Mollevaut, que les missions étaient « l'œuvre importante du temps », il restait une œuvre « mille fois plus difficile », celle



(Cliché Hamelin.)

Mgr BOUVIER, évêque du Mans de 1834 à 1854,  
d'après un portrait du temps, Salle capitulaire de la Cathédrale du Mans.

1. H. ROUSSEAU, *op. cit.*, p. 225, et préface de Mgr BAUDRILLART, p. 13.  
2. 31 janvier 1837. *Rec. doc.*, t. I, p. 159-160.

de « faire des missionnaires d'une continuelle oraison, d'une profonde humilité et d'une charité inaltérable <sup>1</sup> »...

Les perspectives de l'idéal missionnaire — idéal de sainteté — conduisirent M. Moreau à celles de la vie religieuse. C'était le conduire à de nouvelles contradictions.

On n'oubliera pas qu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle, ces vues n'avaient pas pris la même netteté qu'elles ont pu acquérir de nos jours. Les anciens ordres ont disparu avec la Révolution; leur restauration s'inaugure au milieu de difficultés de toutes sortes, celles des ressources qui manquent, mais celles d'un autre manque qui peut bien être d'abord celui de l'esprit qu'il faut pour une telle entreprise. Qu'il suffise de rappeler, aux portes du Mans, l'aventure de dom Guéranger, lâché par ses moines en 1836 <sup>2</sup>. Les instituts religieux n'étaient pas prévus par le Concordat. Les évêques de l'époque sont-ils tous gallicans? Ils sont tous imbus, du moins, de ce gallicanisme pratique qui leur fait s'en tenir trop facilement aux données d'une législation en cours <sup>3</sup>; rien ne les prépare surtout à l'exemption à laquelle, à leurs yeux, recourent trop facilement les religieux : les difficultés de Mgr Bouvier avec Solesmes en sont encore la preuve <sup>4</sup>.

Les fondations nouvelles éclosent cependant et les évêques les préconisent dans la mesure où leur zèle les voit répondre aux besoins religieux de leurs diocèses; congrégations de femmes, d'ailleurs, ou de frères, dont la dépendance demeure entre leurs mains. Du jour où l'extension donne une portée plus grande au grain de sénevê des premières heures et qui dépasse les frontières de leur juridiction, c'est alors que les difficultés commencent. Le cas de sainte Euphrasie Pelletier ne fut-il pas de provoquer ces réactions?

Des prêtres, même lorsqu'ils se sont donnés à une belle œuvre et que les a séduits un idéal d'apostolat, fût-ce en ces heures difficiles, n'en seront pas pour autant au stade que M. Moreau avec d'autres <sup>5</sup> aura atteint dans l'évolution de ses désirs, guidé lui-même par le

1. 26 janvier 1838. *Ibid.*, p. 161. — Ne pas perdre de vue cette note, déjà citée de M. Mollevaut, et qui dut faire sur son correspondant une impression profonde : « Pour une compagnie de missionnaires, si l'on n'a pas de règles solides, une obéissance parfaite et une vie de mortification, on ne réussira pas. Les missionnaires de France font à présent des vœux, et ont à peu près les constitutions des Jésuites : on en a senti la nécessité... » Nous soulignons. Lettre du 28 juin 1835. Cf. R. P. DELAPORTE, *op. cit.*, p. 325. Les missionnaires du P. Rauzan firent à partir de 1830 les trois vœux de stabilité, obéissance, chasteté, avec la promesse de garder les règles de la pauvreté évangélique ».

2. Cf. Dom Guéranger, *Abbé de Solesmes*, t. 1, p. 156-164. Le livre ouvertement malveillant d'Ambronse LEDRU, *Dom Guéranger, Abbé de Solesmes, et Mgr Bouvier, évêque du Mans*, Paris, 1911, en dépit de quelques intéressantes précisions, ne réussit à rien changer substantiellement de la trame des événements non plus que des tendances réciproques dont témoignèrent chacun de ces deux personnages d'Église si dissemblables par tant d'aspects. L'extrait que donne l'auteur, notamment, p. 53-54, des *Institutiones theologicae* de Mgr Bouvier sur l'exemption, est en elle-même assez significative. Mise au point dans l'*Ami du clergé*, 18 mai 1911, p. 460.

3. Nous en apporterons plus loin une attestation curieuse en ce qui concerne Mgr Bouvier.

4. *Op. cit.*, ch. VII, *La querelle des « pontificalia »*, p. 215-255.

5. Les tribulations d'un P. Moreau seront celles d'un P. Chaminade, d'un P. Colin, d'un P. Garicoït. Nous pourrions citer bien d'autres exemples.

sens pratique, à la fois surnaturel et obvie, du supérieur de la Solitude.

Vie monastique ou vie apostolique, en restaurant l'ordre de saint Benoît comme en fondant un institut religieux de prêtres missionnaires, on était encore, en 1832 et même en 1840, un précurseur.

\*  
\*\*

Le 1<sup>er</sup> janvier 1840, dans une circulaire adressée aux Frères de Saint-Joseph, et qui avait la portée d'un manifeste, M. Moreau annonçait son double dessein d'organiser un noviciat des Prêtres auxiliaires et de prononcer lui-même les vœux de religion<sup>1</sup>. La pensée, depuis longtemps latente dans son esprit, est arrivée à maturité, et le fruit éclate. Ses deux familles religieuses paraissent à leur fondateur suffisamment affermisses pour pouvoir être liées ensemble dans une même congrégation. Le rassemblement à Sainte-Croix, vieux de trois ans, a produit, dans une organisation viable, les effets qui en étaient attendus.

... Pour répondre à tant de bienfaits et à ces généreux desseins de la divine miséricorde, écrivait le supérieur, en même temps que pour consolider l'ouvrage commencé... j'ai définitivement arrêté les bases du gouvernement de la Société des Prêtres auxiliaires, en liant cette œuvre à la vôtre, et... j'ai résolu d'ouvrir, dès l'année prochaine, un noviciat pour y former les confrères qu'il plaira au ciel de m'envoyer. C'est encore pour acquitter personnellement la dette de reconnaissance que m'a fait contracter le Seigneur, en nous traitant avec tant de bonté, que j'ai fait vœu de vivre et mourir dans l'œuvre de Sainte-Croix, à moins que l'obéissance ne m'appelle ailleurs, en attendant que je puisse enfin compléter mon sacrifice par l'émission solennelle des vœux de religion, tels que plusieurs d'entre vous les ont déjà faits si généreusement. Cet heureux moment n'est pas éloigné, mes chers Fils en Jésus-Christ; et, s'il plaît à Dieu, avec le secours de vos prières, j'en jouirai à la première retraite qui vous réunira tous à Sainte-Croix, ne voulant pas rester plus longtemps en arrière de ceux que j'ai été chargé de conduire à la perfection religieuse.

Cette annonce solennelle, faisant suite pourtant à l'incident de l'ouverture du collège, n'empêchera pas l'évêque du Mans de signaler lui-même ces heureux résultats à l'attention du Souverain Pontife Grégoire XVI. Dans un rapport daté du 4 mai 1840, Mgr Bouvier relatera les progrès réalisés par les Frères de Saint-Joseph : « quatre-vingt-six personnes réparties dans trente-neuf établissements particuliers, et quarante-cinq novices ». L'évêque signalait encore le départ de plusieurs frères pour l'Algérie, où, sous la direction d'un prêtre

auxiliaire, ils allaient fonder un établissement. D'autres devaient prochainement partir pour l'Amérique. En même temps, Mgr Bouvier exposait au pape la fondation des Prêtres auxiliaires et la coexistence de ces derniers, à Sainte-Croix, avec le noviciat des frères et le pensionnat<sup>1</sup> :

Basile-Antoine Moreau, lisons-nous dans ce rapport, chanoine honoraire, ancien professeur de théologie et d'Écriture sainte au grand séminaire diocésain, a, d'un mutuel accord avec l'évêque actuel, édifié une maison auprès de la ville du Mans, et y a réuni des prêtres brûlant du zèle des âmes, et conduits par l'amour de la pauvreté et de l'obéissance, qui suivent la vie commune sous sa direction, et sont toujours prêts à annoncer la parole de Dieu, à entendre les confessions, à présider aux pieux exercices dans les communautés, etc. Ils s'appellent de là *Prêtres auxiliaires* et sont déjà au nombre de quinze. Ils vivent des offrandes qui leur sont faites spontanément, et des profits qu'ils perçoivent en donnant la pension et l'éducation à une centaine d'élèves...

On ne peut pas ne pas être frappé, en lisant ce rapport, d'y voir décrite la structure de cet édifice d'après lequel fut conçu Sainte-Croix. C'est bien la réalisation des projets qui se dessinèrent dans la pensée du fondateur de façon de plus en plus précise, liant l'œuvre de la prédication à celle de l'éducation de la jeunesse. Visiblement, ce plan a été béni de Dieu.

La réponse faite au nom du pape par le cardinal Polidori confirme cette assurance<sup>2</sup> :

Il y a surtout lieu de bénir le Dieu de toute consolation de ce que, par l'initiative très salutaire d'un homme de grande piété, des prêtres se sont rassemblés avec la disposition de se faire tout à tous, et afin d'aider les pasteurs qui en ont le plus besoin dans l'exercice de leur ministère et surtout dans l'administration des sacrements. Certes, vous pouvez bien regarder cette institution comme une assistance singulière de la Providence divine.

La proposition de prononcer les vœux religieux n'avait pas rencontré cependant chez les prêtres auxiliaires un accueil unanime. Plus encore que naguère, chez les frères, elle suscita même une véritable opposition.

Ces prêtres étaient tous excellents, d'une piété profonde, d'un zèle qui se manifestait de façon éclatante par le seul choix d'une vie qui serait consacrée principalement à l'évangélisation du peuple. Il n'était pas possible de mettre en doute leur désintéressement.

La tentative malveillante qui en fut faite une fois tourna à la confusion de ses auteurs. Ces plaintes, datant de l'année précédente,

1. Minutes ap. Archives de l'évêché du Mans. Citée ap. l'abbé Ch. MOREAU, t. I, p. 162-163.  
2. Archives de l'évêché. Cit. *ibid.*, p. 164.

avaient atteint l'évêché lui-même en mettant en cause un curé qui prit sur lui de défendre les missionnaires, venus chez lui, qu'on avait injustement accusés<sup>1</sup> :

J'apprends avec la plus grande affliction, écrivait le curé de Lavaré, dans la Sarthe, les bruits indignes que vous me dites circuler de divers côtés... Est-il possible qu'après vous être montrés à mon égard, vous et vos saints prêtres, d'une générosité si grande, d'un désintéressement si admirable, vous soyez atteints par de semblables dénigrement et qu'on ose bien me les attribuer... Je saisis avec empressement cette occasion de faire (cette) déclaration... Oui, c'est la vérité, et je l'avoue à ma honte, non seulement je ne vous ai rien donné pour vous témoigner ma gratitude des saints et généreux efforts que vous avez consacrés... au service... de mes chers paroissiens, sans craindre les fatigues et sans épargner les veilles, mais encore je vous dois jusqu'aux frais de vos voyages que vous m'avez généreusement remis avec une libéralité qui me remplit de vénération pour vous, Monsieur le Supérieur...

L'évêché, par la plume du vicaire général<sup>2</sup>, fit d'ailleurs justice de ces calomnies.

Il est peut-être plus facile toutefois d'être désintéressé que de sacrifier son indépendance. Sans préjudice, du reste, des mérites attribuables à chacun des collaborateurs de M. Moreau, on remarquera que l'initiative d'un aussi absolu détachement lui est attribuée à lui-même. Quelque idée, d'autre part, que l'on se fasse de la vie religieuse — et cette idée ne saurait être que celle de l'Eglise — il faut bien avouer que ce qu'elle impose concrètement c'est l'assujettissement à une règle et à un supérieur. « Tous ne comprennent pas ce langage<sup>3</sup> », au moins de manière personnelle, fût-on prêtre, et pour le mettre dans sa vie. Bien plus, dans leur désir de remettre en l'honneur la dignité sacerdotale, les fondateurs des séminaires en France, au xviii<sup>e</sup> siècle, donc les maîtres de la spiritualité du clergé français, ont insisté à bon droit sur la perfection que par elle-même elle implique. Les premiers compagnons du P. Moreau n'étaient pas préparés. Cette communauté s'était formée peu à peu, pour répondre à des besoins nettement sentis par tous, mais sans qu'il ait été possible de lui assigner dès l'origine une forme bien déterminée, d'aussi personnelles exigences.

La plupart des prêtres auxiliaires étaient mus beaucoup plus par des désirs d'apostolat que par celui de la vie religieuse. L'ascendant

1. Archives de Sainte-Croix. Cit. ap. abbé Ch. MOREAU, p. 157. La lettre est du 22 mai 1839.  
2. M. Lambron. « Je n'avais pas besoin de la lettre de M. le curé de Lavaré pour me convaincre... Aussi bien que qui que ce soit, je sais apprécier votre zèle depuis que j'ai le bonheur de vous connaître; je n'ai jamais douté un instant que dans toutes vos œuvres vous n'eussiez en vue que la gloire de Dieu et la sanctification des âmes. » *Ibid.* M. Lambron, vicaire général depuis 1834, était né en 1794, ordonné prêtre en 1817.  
3. A. SIFFLET, *Le Chapitre du Mans*, p. 54.

4. *MATTH.*, XIX, 11.

du P. Moreau et ses succès de missionnaire les avaient attirés auprès de lui. Il espérait les amener à la vie religieuse par la pratique des observances et par son propre exemple, un peu à la manière dont M. Mollevaut s'y prenait à Issy, pour amener ses disciples à une vie intérieure profonde. Lorsqu'il fallut pousser plus avant, en venir à l'acceptation formelle d'une règle, à sa stricte application, on comprend que les aspirations individuelles de certains ne s'y soient pas soumises. Ils se retirèrent devant l'insistance de leur supérieur à leur montrer que la société ne serait définitivement établie et cimentée que par les trois vœux.

Le zèle pour le salut des âmes restait un trait commun entre tous ces prêtres, et c'était bien ce qui avait été à l'origine du rassemblement de Sainte-Croix, comme pour bien d'autres congrégations<sup>1</sup>, mais il ne suffisait plus pour passer au grand ouvrage dont le P. Moreau apercevait, à peu près seul, les conditions essentielles. « *Perfectio paucorum est*, lui avait écrit M. Mollevaut... On craint de faire ce pas qui devrait être le premier de tous et sans lequel on végète toute sa vie<sup>2</sup> », et cet homme de Dieu avait insisté encore une autre fois jusqu'à dire : « Les besoins sont sans nombre et réclament des prêtres fervents, détachés de tout, prêts à tout et remplis de l'esprit apostolique. Voilà l'avantage des communautés, où l'on pratique surtout l'obéissance et l'abnégation, vertus si rares parmi les prêtres<sup>3</sup>. »

Cette lettre est du 8 décembre 1839. Serait-ce présumer que d'y voir l'impulsion dernière à la décision portée par la circulaire du 1<sup>er</sup> janvier 1840<sup>4</sup> ?

M. Mollevaut paraissait l'appuyer encore en écrivant le 14 janvier<sup>5</sup> :

Je prie notre bon Maître qu'il répande sur vous, sur vos œuvres, sur vos collaborateurs, toutes les bénédictions de son amour. Vous ne cherchez que sa très sainte volonté, c'est le moyen de tout obtenir et de ne se troubler de rien qui puisse arriver, d'autant que les contradictions et oppositions accompagnent toujours les œuvres bénies de Dieu.

\*\*\*

M. Mollevaut avait ajouté, parlant de la pratique de ces vertus « si rares parmi les prêtres » : « Ce n'est pas trop d'un noviciat pour

1. L'Eglise l'indique, par exemple, dans l'oraison pour la fête de saint Alphonse de Liguori, le fondateur des Rédemptoristes : *Deus, qui per beatum Alphonsum Mariam confessorem tuum atque pontificem, ammiratum zelo succensum, Ecclesiam tuam nova prole fecundasti.* » *Missale romanum*, die 2a August.

2. 31 janvier 1837. *Rec. doc.*, p. 159-160.

3. *Ibid.*, p. 167.

4. On remarquera que, sous ces termes, M. Mollevaut ne se prononce pas de façon absolument formelle sur la vie religieuse comme telle. Il fournit des principes généraux, ce qui paraît bien conforme à la discrétion de sa méthode.

5. *Ibid.*, p. 168.

y arriver, ainsi qu'à l'humilité qui est le travail de toute une vie <sup>1</sup>. » Le 3 juin 1840, M. Moreau demandait à Mgr Bouvier l'autorisation d'ouvrir son noviciat au mois d'octobre. La demande était circonstanciée. Le requérant la présentait « avec toute la confiance d'un fils à son père » :

Je suis décidé, disait M. Moreau, à faire les vœux de pauvreté et d'obéissance à l'Assomption prochaine, tant pour édifier les prêtres auxiliaires que pour donner l'exemple aux frères dont vingt-quatre ont déjà fait leur profession et dont je ne pourrais continuer d'être le supérieur si je ne marchais en tête de leur communauté...

Jean-Marie de La Mennais, Gabriel Deshayes n'avaient pas compris à ce point, jusqu'au bout, leur affiliation à l'œuvre qu'ils avaient fondée. Détail significatif, M. Moreau déclare sa décision « bien prise à cet égard depuis deux ans ». Il demande à Sa Grandeur de disposer d'une heure, ce jour de l'Assomption, pour recevoir ses vœux.

Les constitutions ne peuvent se régler encore, mais elles le seront plus tard et il y aura, en attendant un projet portant ce titre : « Pour être soumis... à l'approbation de Mgr l'Évêque du Mans. » Le noviciat serait pour octobre et Monseigneur l'inaugurerait le 14 septembre. Ce serait ou à la Charbonnière ou à la maison Barré. Des professeurs seraient prévus pour l'ouverture des cours, leurs noms seraient soumis au chef du diocèse, personne ne serait dérangé sans son autorisation des fonctions qui s'y exercent par son ordre, et lui-même serait tenu au courant de la bonne marche des études :

Daignez, Monseigneur, m'honorer d'un mot de réponse... et soyez persuadé que tout en moi tend à vous concilier le respect et l'attachement de ceux qui s'associent à l'œuvre de Dieu, comme à faire des prêtres vraiment pieux et dévoués. Je ne puis vous dire quelles bénédictions j'entrevois sur notre communauté après que nous aurons fait des vœux, alors surtout qu'il n'y en a plus que deux ou trois parmi nous que la profession contrarie <sup>2</sup>...

La réponse de Mgr Bouvier fut un *oui* à toutes les demandes.

Un *oui* qui s'inscrivait en marge de la lettre, suivi d'un encouragement d'un laconisme sans enthousiasme <sup>3</sup>. On s'en étonnera moins si l'on se réfère à cette « consultation » en date du 5 décembre 1834 qu'envoyait alors Mgr Bouvier à la Sacrée Congrégation des évêques et réguliers, en cour de Rome : « Votre Eminence n'ignore pas, y était-il dit, qu'il s'est élevé des doutes très fondés sur la validité des vœux de religion, attendu qu'il n'est point au pouvoir des Français, d'après les lois actuelles, de renoncer à la faculté de recevoir les héritages et de faire légalement tous les actes civils permis à ceux

qui n'ont pas de vœu. Les théologiens jugent que la profession manque par là d'une condition essentielle pour la validité des vœux <sup>1</sup>. » Mgr Bouvier ne souscrit pas formellement, à coup sûr, à cette déclaration pour le moins surprenante. Lorsqu'en 1836 cependant, M. Moreau aura rencontré des opposants parmi les Frères de Saint-Joseph, à l'introduction des vœux dans leur société, Mgr Bouvier partagera leur avis et il enverra son grand vicaire pour le notifier à Sainte-Croix <sup>2</sup>. Il va se prêter, certes, et en dépit de la menace antérieure de ne plus y mettre les pieds, au concours qui lui est demandé; sa promesse à elle seule a dû remplir de joie le cœur du solliciteur; mais on aimerait bien quelque garantie un peu plus ferme pour être sûr qu'y soit aussi le cœur de l'évêque et surtout que ses principes aient changé.

Une autre approbation allait jaillir, plus empressée, d'une autorité d'un autre ordre, et qui ne fut pas moins attendue de M. Moreau. Le 10 juillet M. Mollevaut lui écrivait :

Je suis bien aise que vous fassiez des vœux. Plus j'avance, plus je suis convaincu que la jeunesse actuelle ne peut se fixer que par ce moyen <sup>3</sup>.

Ce témoignage d'un sulpicien est quelque chose de capital.

M. Moreau aurait même souhaité qu'une sorte de pré-noviciat, accompli à la Solitude d'Issy, eût préparé ceux des siens sur lesquels il comptait le plus. A deux reprises, une fois en 1839, une autre fois dans le courant de mai 1840, il était revenu à la charge. Il se serait agi tout au moins d'un stage pendant le cours des vacances. La difficulté venait cependant de ce fait que les prêtres de Sainte-Croix ne devaient pas se consacrer au but exclusif de l'enseignement dans les séminaires, ce qui est le propre de Saint-Sulpice <sup>4</sup>.

Pour son compte personnel, M. Moreau alla passer seul à l'abbaye de la Grande-Trappe de Mortagne les huit jours qui devaient le préparer à sa propre profession.

Quand la date en fut venue, en cette belle fête du 15 août choisie pour cet acte solennel, Mgr Bouvier, accompagné de ses deux vicaires généraux, MM. Lambron et Dubois, vint célébrer la messe à Sainte-Croix. Tous les frères, réunis pour la retraite annuelle, s'y trouvaient, ainsi que les prêtres auxiliaires. Après la messe, le prélat « reçut les vœux de celui qui s'offrait à être la pierre la plus profonde de l'édifice que le Seigneur voulait élever à sa gloire <sup>5</sup> ». Un cérémonial avait été rédigé pour la circonstance par M. Moreau, et devait servir de type par la suite. Il comprenait l'adoption d'un nouveau nom ajouté à

1. Chan. PICHON, *Mélanges*, 6 bis, p. 313-315. Cit. ap. *Le chanoine Dujarié*, p. 146.

2. D'après le mémoire du P. Moreau en réponse aux objections de Mgr Bouvier, 25 octobre 1853. *Archives de la Propaganda*, S. R. C., vol. 981, fol. 331 et suiv. Cf. lettre du P. Chappé à Mgr Bouvier, 24 décembre 1847, *Archives des Morets*, cit. loc. cit.

3. *Rec. doc.*, p. 169-170.

4. *Lettres de M. Mollevaut*, 20 juillet 1839, 24 mai 1840. *Rec. doc.*, p. 166 et 168.

5. Abbé Ch. MOREAU, t. 1, p. 169.

1. Lettre du 8 décembre, loc. cit.

2. *Archives de Sainte-Croix*.

3. « Je prie M. Moreau d'être assuré de la sincérité de mon concours. Son très affectueux J. B., év. du Mans. »

ceux du baptême. Le premier profès de Notre-Dame de Sainte-Croix ne pouvait prendre que le nom de la sainte Vierge : le supérieur portera désormais les actes de son gouvernement sous les noms de Basile-Antoine-Marie Moreau.

Le soir du même jour, après le chant des vêpres, quatre des prêtres auxiliaires, MM. Chappé, Sorin, Célier et Saunier, prononçaient à leur tour leurs vœux entre les mains de Mgr Bouvier, assisté du supérieur profès<sup>1</sup>. Lorsqu'il aura, au lendemain de cette fête, exprimé ses remerciements à son évêque, le P. Moreau en recevra ces mots quelque peu laconiques mais favorables tout de même<sup>2</sup> :

Les sentiments que vous m'exprimez... sont ceux d'un bon religieux, et j'y trouve une grande consolation.

Il allait appartenir à M. Mollevaut de donner une fois de plus le *confirmatur* désiré au plus intime de l'âme. Une nouvelle visite de lui avait été annoncée dès le mois de juillet. Elle s'offrait cette fois — le croirait-on ? — comme un pur « délassement » et c'était Sainte-Croix qui était choisie pour procurer ce plaisir : « Cette idée, écrivait le bon sulpicien, m'a souri singulièrement. J'étais si bien chez vous; je vous reverrais avec tant de plaisir, ainsi que vos collaborateurs et vos établissements<sup>3</sup>. »

Cette visite ne put avoir lieu qu'à la fin de septembre. Elle permit encore au saint directeur de voir de près les fondations de Sainte-Croix. Une lettre du 5 janvier 1841, revenant sur ce séjour, en laisse ce précieux témoignage<sup>4</sup> :

Je conserve bien chèrement le souvenir de mon séjour à Sainte-Croix et je bénirai toujours le Seigneur des grâces qu'il a répandues sur vos œuvres... Vous ne pouvez rien m'apprendre de plus agréable que le progrès de tous vos établissements, et si la Providence me présente quelque sujet convenable, je vous en ferai part aussitôt. Voilà le plus difficile. Les hommes de communauté sont rares, parce qu'il n'y a rien de plus rare que l'humilité, l'obéissance et l'abnégation, condition indispensable pour faire le bien et persévérer.

Réjouissez-vous de ce que vos *Solitaires* sont enfants et aiment à rire : c'est bon signe. L'esprit de communauté demande que l'on fasse tout gaiement, et surtout les choses difficiles... C'est surtout votre caractère de bonté et de douceur qui vous attache vos sujets, et ne craignez pas d'excéder en ce genre...

★★

Cette lettre, en parlant de *Solitaires*, en relevant le bon esprit qui les anime, fait allusion au noviciat qui, selon les prévisions du

1. *Annales de Sainte-Croix*, p. 90.

2. *Archives de Sainte-Croix*, lettre du 16 août 1840.

3. 10 juillet 1840; *Rec. doc.*, t. I, p. 169.

4. 5 janvier 1841; *Rec. doc.*, t. I, p. 171.



(Clichés des Sœurs Marianites de Sainte-Croix.)

*La Churbonnière, ou Solitude de Saint-Joseph.*

*La Solitude du Sauveur.*

P. Moreau et l'assentiment de son évêque, avait pu s'ouvrir non le 14 septembre mais du moins le 18 octobre.

Ce noviciat ne fut installé ni à la Charbonnière, ni à la maison Barré, mais dans une petite propriété dont il avait fait l'acquisition, afin d'avoir une maison complètement isolée et répondant pleinement à l'idée de la Solitude, restée chère à M. Moreau. Cette maison était située à quelques minutes de trajet de Notre-Dame de Sainte-Croix, vers l'est, sur la petite colline de Gazonfiers. La propriété de Châteauneuf répondait à tous les désirs, se prêtant au recueillement par son isolement, sa clôture naturelle, avec un bosquet et d'agréables charmilles, à la mode du temps. Mgr Bouvier vint le 18 octobre bénir la chapelle, accompagné de ses vicaires généraux, les chanoines Piolin et Dubignon. On célébrait la fête de saint Luc, l'évangéliste auquel la très sainte Vierge a confié les choses « qu'elle conservait dans son cœur ». Celui que nous appellerons désormais le père fondateur ou le P. Moreau, car, dès à présent, sa paternité spirituelle est pour toujours établie, prit possession de la cellule du maître des novices et ouvrit les exercices avec cinq de ses prêtres, auxquels un sixième, quelques jours plus tard, venait se joindre. *O bienheureuse Solitude!* pouvait-il encore s'écrier, comme il l'avait fait jadis à Issy, où il avait senti un attrait si puissant pour la vie intérieure. Et ces mots furent inscrits sur les murs du vestibule d'entrée du noviciat : *O beata Solitudo! O Sola beatitudo! Intrate toti, manete soli, exite alii.* Une statue de Notre-Dame, érigée sur un piédestal, à l'entrée du taillis, rappelait mieux encore les pieux agréments de la Solitude sulpicienne <sup>1</sup>.

Six jeunes prêtres étaient réunis en octobre 1840 à la maison de Châteauneuf. On lui avait donné le vocable de *Solitude du Sauveur*, d'où le nom de *Salvatoristes* pris alors par les religieux de Sainte-Croix et ainsi désignés parce que consacrés au « Cœur de Jésus, pasteur des âmes <sup>2</sup> ». Le P. Moreau s'employait avec ardeur à la formation des novices.

\*  
\*\*

Jusque dans cette Solitude, il allait être poursuivi cependant par les premiers assauts portés à l'œuvre grandissante.

Le premier fut un incident extérieur à elle mais qui s'y rattache bien au titre de la défense des droits de la vie religieuse. Elle allait attirer de façon grave, cette fois, sur le fondateur de Sainte-Croix, le mécontentement de Mgr Bouvier. Nous y trouverons le P. Moreau

1. Abbé Ch. MOREAU, p. 172.

2. Circulaire du 1<sup>er</sup> septembre 1841. *Lettres-circulaires*, t. I, p. 69.

tel que déjà il s'est offert à nous, imperturbable devant le devoir, plus ancré que jamais du moment qu'il est mieux à même d'en comprendre les obligations.

Ce fut au cours de l'hiver 1841. Il s'agissait d'une jeune fille, Mlle Philbert, qui, entrée comme postulante à la maison du Bon-Pasteur du Mans, était âprement revendiquée par sa famille. Depuis six ans ses parents voulaient la faire entrer dans une autre communauté pour laquelle elle ne se sentait aucun attrait. Agée de vingt-trois ans, Mlle Philbert s'était adressée à la supérieure du Bon-Pasteur, qu'elle avait vue à l'insu de ses parents, puis elle était venue trouver le P. Moreau. Ce dernier lui avait assigné deux mois de réflexion. Passé ce délai il avait permis son entrée. Les parents ayant refusé leur autorisation, la jeune fille passa outre; elle fut reçue comme postulante par la communauté. Les parents intervinrent alors auprès de l'évêque du Mans. Celui-ci demanda ni plus ni moins au P. Moreau, à titre de supérieur ecclésiastique du Bon-Pasteur, de l'en faire sortir.

Que pouvait et que devait faire le P. Moreau, sinon d'examiner la postulante, la mettre en garde contre un engagement inconsidéré, insister enfin sur le respect dû aux volontés paternelles? C'est ce qu'il fit. Aller plus loin eût été entreprendre sur la conscience de cette jeune fille. Celle-ci perséverait dans sa résolution. La supérieure n'avait de son côté aucun motif pour la renvoyer. Le P. Moreau ne put qu'en référer à l'évêque en lui demandant, d'assumer, s'il croyait pouvoir le faire, la responsabilité de ce renvoi. Mgr Bouvier, pas plus que le supérieur, ne pouvait faire intervenir son opposition. Il se trouva néanmoins un vicaire général pour insister encore. Le P. Moreau répondit qu'il ne pouvait, pas plus que la supérieure, « sans lâcheté, pour ne pas dire sans péché », briser une vocation qui paraissait si assurée. Il ajoutait qu'il savait bien que sa conduite heurterait l'opinion du monde, mais « cette opinion a condamné Jésus-Christ et les saints, comme elle condamne aujourd'hui leurs maximes et leurs exemples dans la matière qui nous occupe ». C'était cette même opinion qui n'avait cessé de le critiquer amèrement, de le calomnier même, à propos de la fondation du Bon-Pasteur et de son association, à propos des frères, à propos du pensionnat, à propos de toutes les œuvres qu'il avait entreprises pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Il lui en coûtait de paraître en contradiction avec l'autorité diocésaine, mais il avait l'espoir qu'un jour on reconnaîtrait la franchise et la droiture qui avaient été sa conduite<sup>1</sup>.

Cette défense, dont la position était indiscutable, termina le débat.

\*

\*\*

L'incident n'en avait pas moins été fort désagréable à Mgr Bouvier, et il disposa par malheur celui-ci à accueillir plus aisément d'autres doléances qui, cette fois, concernaient l'institution même des Salvatoristes encore à peine fondée.

Ceux qui, parmi les prêtres auxiliaires, n'avaient pas voulu embrasser la vie religieuse, continuaient cependant de faire partie de la communauté. M. Moreau, charitablement, les avait mis à même<sup>1</sup>. Ce dualisme était de nature à faire naître bien des difficultés. L'un des prêtres restés séculiers se plaignit à l'évêché que la maison fût devenue « une communauté religieuse dans la force du terme et dont les membres ne pouvaient conserver leurs droits qu'en se liant par des vœux<sup>2</sup> ».

Cette évolution était, il faut bien le reconnaître, assez dans l'ordre des choses, et la solution la meilleure aurait été assurément de se quitter bons amis. Mgr Bouvier crut devoir donner suite, sur un autre plan, à l'affaire. Il ouvrit une enquête. Il en informa, d'ailleurs, le premier, le P. Moreau, tout en l'avertissant qu'il entendait recevoir les communications de chacun, ce qui était normal, mais en des termes où se manifestait assez nettement quelque défiance<sup>3</sup>.

Le P. Moreau en éprouva une peine très vive. Une fois de plus, l'évêque du Mans, qui lui avait si longtemps manifesté son estime et sa confiance, qui l'avait chargé des missions les plus délicates et parfois les plus ingrates, semblait se détourner de lui. L'épreuve de la défiance est l'une des plus lourdes à porter pour les âmes sans détours. Le supérieur de Sainte-Croix, sous le coup de cette nouvelle mortification, en fit part à ses novices, la mettant, dira l'un d'eux, « aux pieds de la Croix ». C'était peut-être une faiblesse; c'est grâce à elle du moins que nous avons sur le comportement du supérieur des Salvatoristes quatre précieux témoignages. Ils émanent de quatre prêtres qui, conformément aux instructions de leur évêque, lui écrivirent directement pour lui faire connaître toute leur pensée.

De ce que le P. Moreau crut bon de dire, voici la version que l'un d'eux, le seul mécontent, crut utile à son tour de placer sous les yeux de l'évêque<sup>4</sup> :

Monseigneur,

Votre Grandeur désire que nous lui fassions connaître notre sentiment sur nos constitutions et Elle veut que nous le fassions en toute liberté; mais toutes

1. La lettre du 3 juin 1840 à Mgr Bouvier prévoyait la chose formellement.

2. Lettre du 27 février 1841. Elle est de l'abbé Moriceau. *Archives de l'évêché*.

3. Mgr Bouvier au P. Moreau, 24 février 1841. *Archives de Sainte-Croix*.

4. Lettre de M. Moriceau, 25 mars 1841, à Mgr Bouvier. Copie ap. *Annales de Sainte-Croix*, p. 76.



les observations que nous pourrions soumettre à votre sagesse seraient inutiles...

Et voici la raison de cette mauvaise humeur :

M. Moreau a déclaré formellement et solennellement que soit que vous ordonniez, soit que vous conseilliez, vous n'obtiendrez de lui aucun changement contraire à sa conviction, qu'en conséquence nous nous passerions de votre approbation, qu'elle ne nous est nullement nécessaire et que nous ne la désirons même pas.

Autrement dit le P. Moreau se serait mis dans la contradiction la plus formelle avec sa promesse du 3 juin 1840 sur les constitutions à venir, de les soumettre à son Ordinaire, promesse que d'ailleurs il tiendra par la suite.

« ... Il paraîtrait, en outre », continuait la réponse, qu'en provoquant une enquête, l'évêque du Mans aurait « mis le doigt sur une plaie bien douloureuse », ce que nous n'avons nulle peine à croire, « car l'irritation a été vive et la plainte bien amère ». La douleur prend un ton vif parfois, et il se peut qu'ici il ait eu quelque chose d'excessif : « Il nous a dit que vous lui faisiez l'injure la plus grossière », celle, pour nous, d'un manque de confiance.

Suit l'allusion à quelques griefs dont les lettres suivantes feront justice et qu'entremêlent certaines flatteries :

Que les moines enfermés dans leur maison s'arrangent comme ils l'entendent, peu m'importe.

Mgr Bouvier en était au plus vif de ses démêlés avec Solesmes<sup>1</sup>.

Mais nous sommes vos prêtres, et, j'ose le dire, plus à vous encore que nos confrères qui sont dans le ministère; comme eux nous sommes associés à votre ministère, mais nous sommes plus que les autres prêts à marcher où le desiré Votre Grandeur.

Une allusion pour terminer à Mlle Philbert, du Bon-Pasteur, qui n'avait que faire dans cette histoire, et enfin la résolution bien déterminée de ne pas prononcer les vœux de religion.

C'est le plus clair de l'affaire. Le ton de cette lettre, l'amertume dont elle est imprégnée, une insistance sur ce qui peut décrier le fondateur dans l'esprit de l'évêque, tout démontre qu'une antinomie profonde a surgi entre le rédacteur et le supérieur de Sainte-Croix. Celui-ci veut fonder une congrégation religieuse et certains ne veulent qu'une société séculière<sup>2</sup>.

1. Il arrivait de Rome où il était allé porter ses plaintes contre Dom Guéranger. Cf. Dom DELATTE, *op. cit.* t. I, p. 253.

2. « Pour m'engager par des vœux, loin de me sentir aucun attrait, je ne me sens que de la répugnance. »

Quant à ce qu'a pu dire le P. Moreau, tout n'est pas faux peut-être dans la dénonciation portée contre lui. Nous le retrouvons bien dans ces termes : « aucun changement contraire à sa conviction ». La conviction d'un devoir. Et peut-être, se sentant par avance trop fort, envisage-t-il de loin cette approbation de Rome qu'au fond de son cœur d'ultramontain il ambitionne, plus forte que son évêque. Quant à l'aveu, rapporté par le plaignant à propos de Sa Grandeur et de « son administration », qu'il les avait toujours trouvés « pour opposants à toutes les phases de son œuvre », ce pouvait être une vérité, imprudente à expliciter peut-être, et injuste sans doute, si elle avait été trop générale, mais à laquelle le passé avait bien donné, une fois ou l'autre, quelque fondement et que l'avenir, à tort ou à raison, se chargera de vérifier par la suite.

Mgr Bouvier, lorsqu'il s'agira, en tout cas, de l'approbation des constitutions de Sainte-Croix, n'aura certainement pas oublié cette lettre.

Quant au jeune prêtre lui-même, c'est lui qui, quelques années auparavant, écrivait ces lignes à M. Moreau, à la suite de quelque incartade<sup>1</sup> :

Monsieur le Supérieur,

Votre dernière lettre... m'a fait réfléchir dans les solitudes de Chambié, au pied des chênes de la forêt. Ma pensée était de vous répondre verbalement au Mans, sitôt que je pourrais m'échapper d'ici, et je vous aurais répondu en me jetant dans vos bras, en vous remerciant du si généreux intérêt que vous prenez pour ma pauvre personne sans pouvoir raisonnablement espérer rien de bon et puis en me remettant dans vos mains comme un misérable aveugle de cœur et d'esprit qui se brouille malgré tout, qui se perd. Puisse-t-il donc au moins de si longues et pénibles misères résulter pour moi une grande défiance de moi-même et un grand amour pour l'obéissance, comme il est résulté pour vous, Monsieur le Supérieur, un grand mérite! Il me semble un peu que je reviens, mais de bien loin, si loin, aux dispositions anciennes qui me firent me placer toute ma vie dans votre société. Je ne fais aucune promesse, car vous aurez toujours à lutter pour faire quelque chose de moi. Je ne veux cependant pas être toujours votre croix, votre fardeau...

Ce texte dispenserait, à lui seul, de tout autre commentaire<sup>2</sup>.

Les trois autres novices, cependant, qui deviendront des religieux marquants dans la congrégation, les PP. Vérité, Champeau et Chappé, prennent de leur côté la défense de leur supérieur. Ces lettres sont intéressantes parce qu'elles font bien connaître la nature des critiques qu'on formulait, avec une insistance croissante, contre le P. Moreau,

1. Lettre de l'abbé Moriceau à M. Moreau, 24 septembre 1837, *Archives de Sainte-Croix*.

2. Des difficultés plus instantes paraissent être nées pour M. Moriceau en 1839, du fait de relations trop suivies et en a parte avec M. Cottéreau, qui quittera, comme lui. Lettre du 29 mai 1839 à M. Moreau; *Ibid.*

et qui se ramenaient, semble-t-il, au fait, tout simplement, d'exercer son autorité comme l'exige d'un supérieur le gouvernement d'une communauté. Ceux qui regimbent contre l'obéissance s'excusent en arguant d'une autorité excessive. Ceux qui prennent la défense de leur supérieur n'hésitent pas et c'est aussi ce qui rend leur témoignage précieux pour l'historien à noter des traits de son caractère qui ont pu donner prise à la critique. Ils ajoutent comment la charité du Père transforme ces aspérités et les entraîne eux-mêmes à la vie parfaite.

Le P. Vérité écrit sur un ton modéré et les allusions de son début ne sont pas sans courage <sup>1</sup> :

Monseigneur,

Avant d'être à Sainte-Croix, j'avais souvent entendu parler des difficultés que rencontrait M. Moreau, de l'opposition que lui faisait souvent l'autorité ecclésiastique elle-même. Je répondais... que souvent deux partis ayant de très bonnes intentions étaient ainsi en opposition, Dieu le permettant pour éprouver ses serviteurs <sup>2</sup>...

Cependant j'avais été bien surpris d'entendre un prêtre dire en différentes circonstances que Votre Grandeur lui avait avoué un jour qu'elle était forcée d'endurer M. Moreau parce qu'elle n'en avait pas d'autre à mettre à sa place...

Je ne savais que penser lorsque mercredi soir, en nous lisant une phrase d'une lettre qu'il venait de recevoir, il (le P. Moreau) nous fit connaître que Votre Grandeur avait encore de lui la plus grande défiance et c'était la troisième fois depuis quelque temps qu'elle le lui faisait connaître.

La peine du Père est celle des enfants : comment ne pas être vivement affligé, quand on connaît son zèle, la pureté de ses intentions et surtout le détail de sa vie, de sa conduite à notre égard. Tout en mettant comme lui ces épreuves au pied de la croix, je ne puis résister à la pensée d'exposer à Votre Grandeur la conviction profonde que j'ai de la fausseté des accusations qu'on a intentées contre lui si souvent.

On a porté cette accusation que le supérieur n'admettait pas d'autre confesseur que lui-même. Le P. Vérité affirme, au contraire, qu'il y a trois autres confesseurs. On dit son caractère impérieux; voici ce que le Père en pense :

J'ai toujours admiré comment il se possédait, malgré son caractère vil, dans de nombreuses circonstances où il était accablé d'affaires difficiles de la plus haute importance. Je ne veux pas dire que notre Père n'ait pas des moments de faiblesse, nous en avons tous <sup>3</sup>. On dit qu'il ne cherche qu'à

1. Lettre du 26 mars 1841. *Archives de l'évêché.*

2. Le P. Vérité ajoute ces paroles qui pourraient bien servir d'exergue à la vie de son supérieur : «... et qu'il suffisait d'avoir lu un peu la vie des saints pour voir que c'était même la conduite ordinaire de Dieu envers ceux auxquels il a confié une mission particulière. »

3. Un trait délicat concernant l'humilité de M. Moreau. Le P. Vérité dira plus loin : « Il s'est choisi trois moniteurs... et il ajoute avec sagesse : « Ne pouvait-on pas, par eux, lui faire connaître ce dont on avait à se plaindre. » Nous soulignons.

dominer : mais ne faut-il pas que, dans un noviciat, on soit soumis à une règle <sup>1</sup>; n'est-on pas là pour se sanctifier avant de sanctifier les autres ?

Suivait cette incrimination bien mal fondée : le conseil donné aux novices de restreindre leur correspondance. Dans quel noviciat un père maître n'a-t-il pas agi de même ? Une seule observation nous paraît digne d'être retenue, car peut-être expliquera-t-elle d'autres difficultés autrement graves : une trop grande confiance :

Notre Père... nous a marqué la plus grande confiance en nous parlant simplement de toutes ses affaires; il a même été trop ouvert, car il a sans doute été commis des indiscretions très fâcheuses <sup>2</sup>...

Le P. Champeau écrit de son côté à Mgr Bouvier le 27 mars <sup>3</sup>. Ces textes sont longs, mais, au seuil de l'histoire de Sainte-Croix, ils sont d'une importance capitale. Il est impossible, d'ailleurs, de trouver autre part mieux décrite la vie qui s'y mène et l'atmosphère morale qu'on y respire <sup>4</sup> :

... Je ne puis guère parler que de la *Solitude*, puisque j'y vis habituellement; mais je puis attester à Votre Grandeur qu'il règne entre le supérieur et tous ses prêtres le plus aimable et le plus doux abandon... Toutefois, quand je dis tous ses prêtres, je parle d'une manière générale et ne veux pas dire par là qu'ils aient tous une égale sympathie pour lui. Il est impossible que dans une communauté tous les caractères se ressemblent et conséquemment que tous les goûts soient les mêmes; les uns seront mous, et prendront pour dureté tout acte d'énergie; d'autres seront durs, et prendront pour faiblesse tout acte d'une sage douceur...

#### Observation psychologique de pur bon sens.

... Ceux qui vous ont dépeint M. Moreau comme cherchant à exercer sur nous une influence pénible vous ont trompé. M. Moreau n'exerce sur nous, en tout ce qui ne rentre pas dans le domaine de l'obéissance, d'autre influence que celle de ses vertus et de ses conseils; et encore n'ai-je jamais remarqué en lui ces conseils *impérieux*, qui sont plutôt les ordres d'un maître que les avis bienveillants d'un ami. En un mot, je ne crois pas qu'il soit possible d'avoir une liberté plus grande. Liberté de conscience, en ce sens que tous les prêtres peuvent confesser et que tous peuvent se confesser à qui bon leur

1. Nous soulignons. Cette réflexion, dans sa naïveté toute simple, n'explique-t-elle pas tout ?

2. La lettre s'achève sur le même ton de charité : « On n'a eu sans doute que de bonnes intentions, mais on s'est trompé. Au reste, je n'ai aucune raison de soupçonner qui que ce soit et je prie Dieu de maintenir parmi nous l'admirable charité qui a régné jusqu'à présent... Votre Grandeur comprendra combien sont fausses les idées qu'on lui a données tant de fois contre M. Moreau et elle sera plus disposée à favoriser l'œuvre de Sainte-Croix, comme elle l'a fait si souvent, pour la gloire de Dieu. »

3. Copie ap. *Annales de Sainte-Croix*, p. 49.

4. Le Père prend soin de souligner qu'il écrit à l'insu de M. Moreau, non par défiance : « Ce que je vais vous dire, je le dirais avec autant de liberté devant lui », mais afin que l'évêque ne le croie pas influencé. Il insiste sur le point de départ domageable qui peut exister dans l'esprit de Monseigneur. « Il passe pour constant parmi nous que vous avez une idée fâcheuse des rapports qui existent entre notre supérieur et nous. » Il va donc dévoiler tout ce qu'il « sait » et tout ce qu'il « pense ».

semble de leurs confrères... Liberté de direction, en ce que l'on peut choisir à son gré son directeur, quoiqu'on soit obligé par la règle de rendre quelquefois compte de ses dispositions au supérieur; ce qui me semble fort juste et peu gênant <sup>1</sup>...

Suit la question des correspondances <sup>2</sup>. Le reste est un portrait au vif du P. Moreau, en même temps qu'interprétation pleine de sagesse :

Tout ce que le caractère entreprenant et vigoureux de M. Moreau pourrait faire soupçonner de dur et de pénible à ceux qui ne le connaissent que de loin est manifestement un préjugé, une illusion. Dans l'administration générale de la maison, dans ses rapports avec le dehors, et peut-être même avec vous, Monseigneur <sup>3</sup>, il peut s'être montré roide et tranchant plus d'une fois. A-t-il toujours eu raison? Cela ne me regarde pas. Je pense seulement que, sans ce caractère énergique, il n'eût jamais fait tout ce qu'il a fait. Mais ce que je dis et ce que j'affirme, c'est qu'avec ses prêtres, en famille, il se conduit comme un père; et j'ai plutôt admiré le calme et la modération avec lesquels un homme de ce caractère, accablé d'affaires, gêné de tous côtés, n'opérant qu'à force d'énergie, endurait des contradictions bien propres à irriter. Je n'hésite donc pas à dire, Monseigneur, qu'on vous a trompé et jeté dans l'illusion sur le compte de cet homme si évidemment conduit par Dieu...

Et le fidèle novice d'ajouter qu'il serait « très fâcheux » que pareille illusion subsistât dans l'esprit de l'évêque au sujet d'une maison « où tout le monde est plein de dévouement pour Dieu et pour vous, Monseigneur, supérieur en tête ».

Le P. Chappé enfin écrivait dans des termes analogues et, venant à parler des nouvelles constitutions, il s'exprimait de la façon suivante :

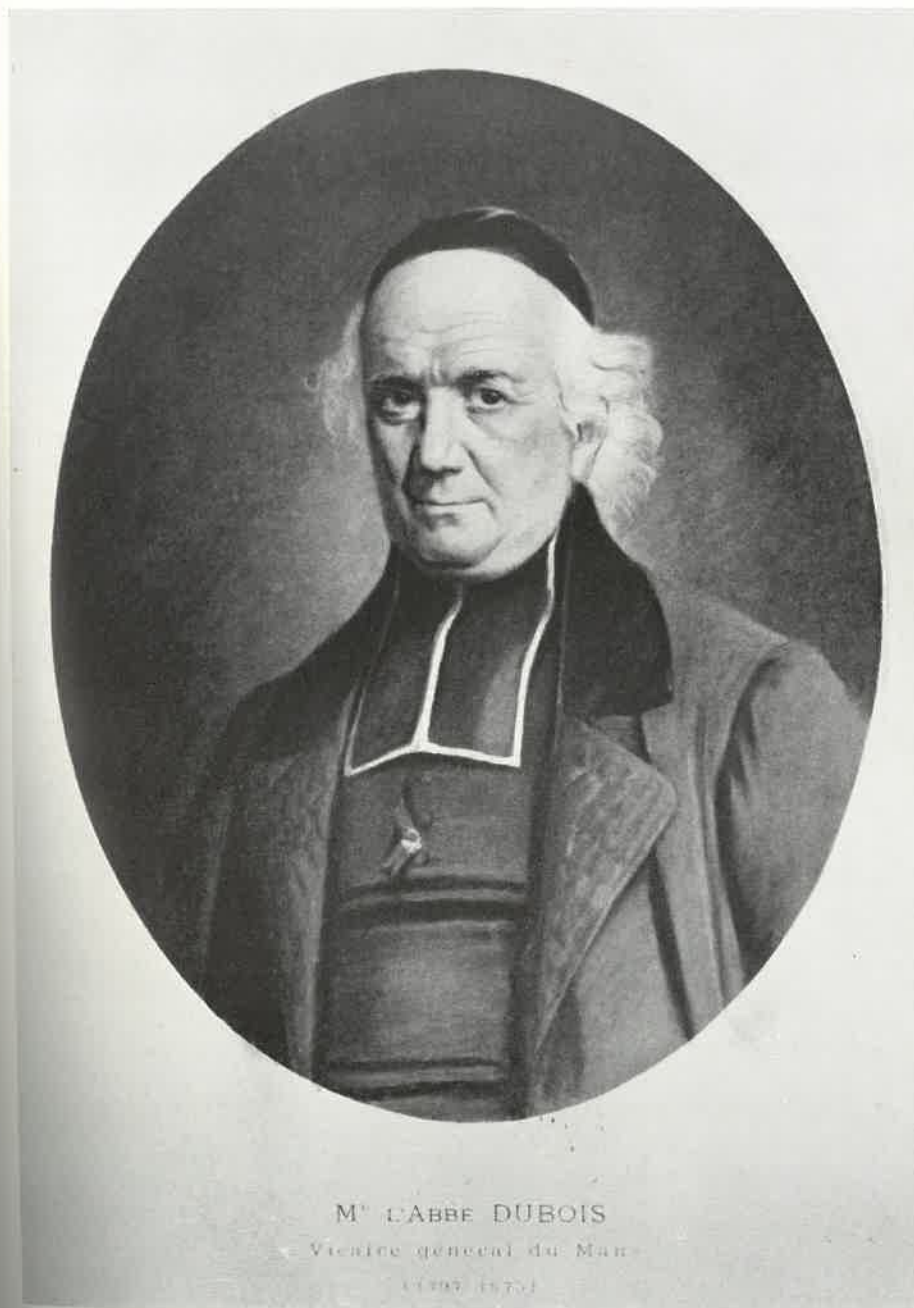
Avant comme depuis mes vœux, ces constitutions m'ont toujours paru fort sages et propres à consolider, à développer notre société et à lui faire atteindre le but qu'on s'est proposé en l'instituant. Je suis convaincu, Monseigneur, que leur exacte observance ne fera qu'assurer la paix et le bonheur de ceux qui sont appelés à cette société et qui y entreront dans des intentions droites.

La lettre du plaignant avait fait allusion aux « conseils » organisés par le Père fondateur tant pour les prêtres que pour les frères et qu'il aurait compté composer de jeunes religieux tous à sa dévotion.

1. Le droit canon n'avait pas encore statué sur ce point.

2. Liberté de correspondance : « Tous (excepté les novices) peuvent écrire à qui bon leur semble et quand bon leur semble, sans que leurs lettres soient vues par personne. Les novices sont, il est vrai, obligés de montrer au supérieur leurs lettres parlantes et arrivantes; rien de plus juste, ce me semble. Mais M. Moreau a porté sur ce point avec nous la délicatesse jusqu'à ne pas lire celles qui arrivent; je ne crois pas qu'on puisse en citer un exemple) et je crois que l'on pourrait dire la même chose des lettres qui partent, quoique je ne puisse le garantir. »

3. Allusion probable à l'affaire du collège « latin » et à celle de Mlle Philbert.



M<sup>r</sup> L'ABBE DUBOIS

Vicarien général du Mans

(1797-1870)

Le P. Chappé aborde le sujet. Ce sera l'occasion pour nous de voir comment fonctionne l'administration de Sainte-Croix :

Comme j'ai appris, Monseigneur, qu'on a dit à Votre Grandeur que notre supérieur n'avait admis dans son conseil d'administration que les plus jeunes membres de la société des prêtres et de celle des frères, je crois devoir vous faire connaître la vérité à cet égard. Du côté des prêtres, M. Cottereau a été appelé à ce conseil et il s'en est retiré parce qu'il y éprouvait de la répugnance et de l'ennui. M. de Marseuil en a toujours fait partie avec moi jusqu'au commencement de ce mois où il s'en est retiré volontairement. Du côté des frères, j'ai vu dans ce conseil les frères André et Vincent, tous deux anciens frères avec le frère Léopold, trésorier. A la retraite dernière, le conseil général des frères a nommé pour remplacer les deux premiers, appelés dans des établissements, les frères Patrice et Hilaire. Comme vous voyez, Monseigneur, ce ne sont point seulement de jeunes prêtres et de jeunes frères qui ont composé jusqu'ici le conseil d'administration de Notre-Dame de Sainte-Croix <sup>1</sup>...

A ces témoignages on peut en ajouter un dernier, celui d'un autre prêtre, assez versatile, il est vrai, qui, ayant prononcé ses vœux mais en ayant éprouvé quelque regret, s'était laissé aller à exhaler ses plaintes contre l'autorité du supérieur. Les termes exprimés par lui, trois mois plus tard, nous permettront d'entrer plus à fond dans la vie intime de Sainte-Croix et de connaître mieux encore celui qui tient tête à l'orage <sup>2</sup> :

Depuis plusieurs jours, je me sens pressé d'écrire à Votre Grandeur, et la bonté avec laquelle vous aimez à écouter vos enfants m'engage à ne pas différer davantage. J'ai été bien imprudent, Monseigneur, et bien souvent je n'ai pas assez pesé la valeur de mes paroles depuis le moment que j'ai fait mes vœux. Si je m'étais borné, dans mes embarras, mes peines, mes tentations, à m'ouvrir à M. Moreau seul, en qui j'ai certainement une grande confiance, je vous assure, Monseigneur, que j'aurais pu conserver la paix; je le sais par ma propre expérience, toutes les fois que j'ai été assez simple pour faire part à mon supérieur de mes misères, je m'en suis toujours bien trouvé, et j'aime à dire que je n'ai jamais manifesté un seul désir raisonnable qu'il ne l'ait contenté de suite et que même il ne soit venu au-devant. J'ai donc été bien injuste à son égard, car depuis mon entrée au séminaire et plus tard à Sainte-Croix, il m'a toujours, témoigné une affection toute paternelle et si j'ai le bonheur de me fortifier dans ma vocation, d'y faire quelque bien et de m'y sauver, c'est à ses bons soins que je le devrai...

Toute l'affaire, semble-t-il, se résumerait assez bien de la manière suivante. Le P. Moreau a conçu pour son œuvre un idéal qui se dessine progressivement. A cet idéal adhère d'enthousiasme une partie de ses

1. 31 mars 1841. Copie ap. *Annales*, p. 56 et 79 bis.

2. L'abbé Céliet à Mgr Bouvier, 8 juin 1841, *Archives de l'évêché*.

disciples, laquelle sait rendre hommage à ses procédés bienveillants comme à l'énergie d'un caractère sans laquelle l'œuvre précisément ne saurait aboutir. Quelques autres n'ont pas compris. Par esprit de charité le P. Moreau les a gardés. Aurait-il pu faire autrement? En tout cas, la mesure veut concilier l'inconciliable. Les heurts que comporte la vie commune de tous les jours se multiplient; les inter-prétations, dans l'occurrence, ne peuvent manquer d'aller contre lui-même, dans l'atmosphère échauffée d'une maison. Le dernier élément du problème, c'est l'évêque. Il paraît clair que la droiture sans mélange de son prêtre ait procuré entre eux quelques différends qui ont fait perdre à Mgr Bouvier envers le P. Moreau cette confiance que l'on ne donne spontanément qu'à des amis. L'antagonisme de certaines idées, naguère pressenti à Saint-Vincent, vient-il par surcroît se faire sentir?... Sans pour autant nier le bien qui s'est fait et auquel lui-même s'est prêté, fût-ce sans ardeur, la pensée de l'évêque se tournera plus facilement vers les griefs qui, à un sentiment confus, donnent une consistance. Car nous sommes ainsi faits.

Finalement, pour une fois encore, l'orage s'apaisa. « Tout va à merveille à la Solitude », écrit le P. Moreau le 4 mai<sup>1</sup>. Ceux qui ne voulaient pas des vœux de religion se retirèrent un à un, quelques-uns, ce qui sera plus regrettable, en se faisant relever de leur promesse. L'un des meilleurs, parmi les premiers compagnons du P. Moreau, M. Cottureau, et que nous avons vu pourtant avoir recours à lui comme à un père dont la sollicitude lui était indispensable<sup>2</sup>, reculera devant l'engagement définitif. Il deviendra lui-même, après quelque temps de vicariat, fondateur à son tour, avec deux autres de ses anciens confrères, parmi les prêtres auxiliaires, d'une nouvelle société de missionnaires diocésains, qui resteront séculiers. L'administration diocésaine leur sera favorable<sup>3</sup>.

1. Lettre du 2 mai 1841 à Mgr Bouvier. Il invite l'évêque à venir faire quand il le jugera bon la visite canonique de la communauté. Peut-être ce qu'il ajoute est-il insistante maladroite : « Aucun solitaire ne regrette le départ de M. Moriceau; tout n'en va que mieux... Il fera plus de bien ailleurs. C'est un fort bon prêtre, mais il y a loin de là à un religieux de Sainte-Croix. »

2. Voir la lettre citée plus haut, p. 285. — Sur toute la question en cause, les archives ne contiennent aucun document émanant de l'abbé Cottureau. Une lettre, du moins, du P. Vérité au P. Sorin, 19 octobre 1841, suffit à elle seule à montrer combien, de sa part, les sentiments ont été plus délicats et plus nuancés. Il a failli, jusqu'à la veille du 15 août de cette même année, se décider à faire les vœux. Il y a eu, entre le P. Moreau et lui, une conférence d'une heure dans laquelle « ils pleurèrent beaucoup tous les deux ». *Archives de Notre-Dame, Indiana.*

3. Cf. (P. GALBIN) *Notice sur le bon père Cottureau, supérieur des missionnaires de Notre-Dame du Chêne*, Le Mans, 1878. Ce « bon père » fit beaucoup de bien, grâce à son zèle et à son éloquence tout apostolique. La brochure (16 pages) porte une ou deux remarques curieuses. L'auteur croit d'abord pouvoir dire que le P. Moreau aurait eu besoin « du tempérament qu'aurait apporté à sa fougue sacrée le spirituel, que le P. Moreau aurait eu besoin ». Il aurait été également souhaitable, d'après lui, que M. Moreau judiciaire et modeste abbé Cottureau ». Il aurait été également souhaitable, d'après lui, que M. Moreau démit de sa charge en faveur de M. Cottureau (p. 3). Enfin nous relevons cette note, à nos yeux significative : « Plusieurs se demanderont peut-être... si (M. Cottureau) n'avait pas eu quelque envie de devenir religieux? Je sais qu'il y avait songé... et très sérieusement; plusieurs de ses... conseillers, prévoyant tout le bien qu'il ferait dans le monde, lui avaient fait considérer qu'en voulant uniformiser (sic) son genre tout spécial de prédication, on pourrait l'entraver et le paralyser; que d'ailleurs un bon prêtre séculier pourrait faire beaucoup de bien aussi à ses confrères s'il savait gagner leur estime et leur affection; qu'enfin un prêtre séculier appartient, lui aussi, à un Ordre religieux, et le premier de tous, fondé par Notre-Seigneur

Mgr Bouvier laissa du moins le P. Moreau poursuivre sa grande œuvre. Il est impossible que le témoignage filial donné en faveur de leur père par les trois novices de la Solitude n'ait produit sur lui son effet.

Quant à M. Mollevaut, il écrivait placidement, à sa coutume, à la date du 15 mai :

... Je bénis Dieu aussi et bien plus encore de l'accroissement qu'il donne à vos œuvres : tout cela ne se fait qu'avec beaucoup de croix, de contradictions, de critiques et de censures; c'est ainsi qu'a été fondée l'Eglise, cette grande communauté, quoiqu'il y eût pour l'établir une main divine et des apôtres qui jetaient les miracles à pleines mains; faut-il s'étonner après cela des épreuves par lesquelles le Bon Dieu vous fait passer<sup>1</sup>?

Le P. Moreau avait une grande consolation, celle de voir se cimenter, du fait de la profession religieuse, l'union qu'il avait rêvée entre ses fils, prêtres et frères. Au jour de la seconde profession, parmi les prêtres auxiliaires, le 15 août 1841, il y eut fête dont les nouveaux religieux reçurent moins l'honneur qu'ils ne firent les frais de la façon la plus exquise. Ils étaient cinq, les PP. Vérité, Champeau, Hiron, Davy, Philbert. Après la cérémonie à la grand-messe, un repas de famille réunissait tout le monde. Les cinq profès, ayant ceint le tablier blanc, servirent les frères, les mêmes que peu de temps après ils devaient édifier par les instructions de la retraite.

Le P. Vérité, qui raconte cela, de conclure : « Ce sont les fruits de la Solitude<sup>2</sup>. »

De 1839 à 1843, la communauté du Mans pourra compter de vingt à vingt-cinq membres, tous n'ayant pas encore prononcé leurs vœux, s'ils doivent les prononcer un jour. Certains noms parmi ceux qui seront religieux de Sainte-Croix, ne tarderont pas à émerger au cours de cette histoire. Nous avons recueilli déjà ceux des PP. Chappé, Vérité, Champeau, défenseurs de leur père. Le P. Hupier, auxiliaire de la première heure, au temps même du « bon père » Dujarié parmi les Frères de Saint-Joseph, très doux, très bon, surnaturel, d'humeur facile, infatigable missionnaire. Les PP. Saunier, Drouelle, Sorin, Rézé, Gautier, Haudebourg, Granger, et ce P. Le Boucher, ancien moine de Solesmes, mieux encore : le premier sous-prieur de Dom Guéranger, le premier prêtre ordonné à Solesmes, en 1834, par Mgr Bouvier lui-même, sorti deux mois après<sup>3</sup> et que l'évêque du Mans s'était em-

Jésus-Christ. Il s'était contenté d'être un humble tertiaire de Saint François...» (p. 1), n. 2). Ces réflexions paraissent bien apporter l'écho des réflexions échangées à Sainte-Croix dans l'a parte des chambres, comme en témoigne la lettre de l'abbé Moriceau du 29 mai 1839, citée plus haut, p. 361, en note. Les deux prêtres se disent l'un à l'autre qu'en dehors des prédications, en somme, la vie de Sainte-Croix ne les intéresse pas.

1. *Rec. doc.*, p. 172.

2. Lettre citée, 18 octobre 1841.

3. Dom DELATTE, *op. cit.*, t. I, p. 133-136.

pressé de recommander à deux reprises au P. Moreau <sup>1</sup>, comme particulièrement apte pour ses œuvres <sup>2</sup>; d'autres enfin, qui paraissent peu, ou bien qui finiront par disparaître <sup>3</sup>.

1. Mgr Bouvier à M. Moreau, 25 janvier 1835.

2. Le même, au même 23 septembre 1839 : « Je le verrai chez vous avec plaisir, parce qu'il est pieux et a une bonne tenue. Mais en cas qu'il ne vous reste pas, je ne veux point être obligé de le pourvoir d'une place quelconque dans mon diocèse. »

3. Listes données par les *Ordos* du Mans.

## CHAPITRE XVI

### LE DERNIER RAMEAU : LES SŒURS MARIANITES LE PLAN GÉNÉRAL DE SAINTE-CROIX

(1838-1841)

LES ACCROISSEMENTS DE SAINTE-CROIX. — LES TRAVAUX DOMESTIQUES. — LES PREMIÈRES « SŒURS ». — PROJET D'UNE COMMUNAUTÉ COMPLÉMENTAIRE. — LE NOVICIAT A LA MAISON DU BON-PASTEUR. — AUTOUR DE NOTRE-DAME DES SEPT-DOULEURS. — LE NOVICIAT SE POURSUIT A SAINTE-CROIX. — INSTRUCTIONS DU P. MOREAU. — RÉDACTION DES PREMIÈRES CONSTITUTIONS DES RELIGIEUSES « MARIANITES ». LA MÈRE MARIE DES SEPT DOULEURS SUPÉRIEURE. — LE PLAN GÉNÉRAL DE SAINTE-CROIX. — SOCIÉTÉ CIVILE DE SAINTE-CROIX ET SOLITUDE DE SAINT-JOSEPH. — LE CHEMIN PARCOURU.

Au début de l'année 1841, le P. Moreau pouvait, en répondant aux vœux que lui avaient adressés les Frères de Saint-Joseph <sup>1</sup>, remercier la Providence des accroissements rapides qu'avaient pris les œuvres de Sainte-Croix. Les retraites et les missions donnaient partout les plus beaux fruits. Le pensionnat était en pleine prospérité. Les frères se faisaient de plus en plus apprécier dans leurs écoles, ainsi qu'il résultait de nombreux témoignages reçus par le supérieur général, aussi bien des curés des paroisses que des inspecteurs d'académie; la retraite et les chapitres tenus au cours de l'année précédente avaient fait constater combien l'Institut avançait dans la pratique des vertus propres à la vie religieuse. L'Association de Saint-Joseph, qui permettait à de généreux fidèles de s'unir par leurs prières et de contribuer par leurs aumônes à la vie et au travail des frères, avait été, à la demande de l'évêque du Mans, enrichie de nombreuses indulgences par le souverain pontife Grégoire XVI. Au noviciat des salvatoristes, des prêtres se formaient à la vie religieuse.

La lettre de nouvel an du fondateur faisait allusion à d'autres événements heureux, intervenus au milieu même des difficultés et des épreuves qui nous ont jusqu'ici retenus. Sans qu'il l'eût cherché, le P. Moreau avait vu les œuvres de Sainte-Croix déborder tout à coup

1. Circulaire du 8 janvier 1841. *Lettres-circulaires*, t. I, p. 54.